

Décision du 2 février 2023 portant subdélégation de signature pour la Direction chargée des risques du groupe de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-DSD23015

La directrice de la Direction chargée des risques du groupe de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L.211-1, L.518-2 et suivants et R.518-0 et suivants ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2021 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 1^{er} février 2023 portant délégation de signature pour la Direction chargée des risques du groupe de la Caisse des dépôts et consignations, notamment son article 2,

Décide :

Article 1

Subdélégation est donnée à M. Josselin Dupont-Tronville, directeur adjoint de la Direction chargée des risques du groupe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de la Direction chargée des risques du groupe, y compris les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 2

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs départements respectifs, à l'exclusion des actes, relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Jean-Baptiste Olivier, responsable du Département chargé du pilotage transverse des risques ;

2° M. David Rego, responsable du Département chargé des risques financiers ;

3° Mme Aude de Lardemelle, responsable du Département chargé des engagements ;

4° Mme Juliette Masson-Leiningner, responsable du Département chargé des risques du réseau ;

5° M. Arnaud Martin, responsable du Département chargé de la cybersécurité du groupe ;

6° et, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à Mme Juliette Palliès, responsable du Département affaires générales.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste Olivier, responsable du Département chargé du pilotage transverse des risques, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Grégory Adda, adjoint de M. Jean-Baptiste Olivier et responsable du service reporting Risques ;

2° M. Sébastien Michelis, adjoint de M. Jean-Baptiste Olivier et responsable du service risques

ALM et validation ;

3° M. Matthieu Beaux, responsable du service pilotage des risques filiales ;

4° M. Alexandre Aymard, responsable du service réglementation prudentielle des risques filiales ;

4° M. Thomas Nicolas de Lamballerie, responsable du service risques climatiques.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Rego, responsable du département risques financiers, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Romain Girardot, responsable du service analyse financière portefeuilles financiers ;

2° M. Arnaud Dura, responsable du service analyse financière habitat social & secteur public local ;

3° Mme Lynda Bouvet, responsable du service analyse financière sociétés commerciales et établissements publics ;

4° M. Azad Riazi, responsable du service risques de marché ;

5° M. Morrigan Gerardin, responsable du service pilotage et monitoring crédit.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude de Lardemelle, responsable du département engagements, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Mayeul de la Ronde, responsable du service engagements investisseur ;

2° M. Merouane Ben Amar, responsable du service engagements financeur ;

3° M. Blaise Gerometta, responsable du service engagements transverses.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mayeul de la Ronde, responsable du service engagements investisseur, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à M. Franck Cideciyan et M. Anthony Boistay, adjoints au responsable du service engagements investisseur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Merouane Ben Amar, responsable du service engagements financeur, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à M. Paulo Botas et Alicia Duraffourg, adjoints au responsable du service engagements financeur.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette Masson-Leininger, responsable du département risques du réseau, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° Mme Catherine Cappe-Chaneliere, adjointe du département risques du réseau ;

2° M. Dominique Delafosse, responsable du pôle territorial Ile de France ;

3° M. Lucas Seigneur, responsable du pôle territorial est ;

4° M. Fabien Audier, responsable du pôle territorial nord ;

5° M. Jordan Mangeard, responsable du pôle territorial ouest ;

6° M. Jean-Paul Santini, responsable du pôle territorial sud-est ;

7° M. Emile Mboladinga, responsable du pôle territorial sud-ouest ;

8° M. Stéphane Garcia, responsable du pôle territorial outre-mer.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Martin, responsable du département cyber sécurité Groupe, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° Mme Odile Duthil, adjointe au responsable du département et responsable du service appui transverse ;

2° M. Laurent Sarrazin, responsable du service RSSI métiers ;

3° M. Chahir Al Echi, responsable du service expert cyber sécurité.

Article 8

La présente décision entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 2 février 2023,

Virginie Chapron-du Jeu